

**Citadelle de Besançon - Parking du Front Saint-Etienne - Instauration  
d'un stationnement payant pour la durée de la période estivale - Mise en place  
d'une navette bus gratuite pour l'accès à la Citadelle**

**M. LE MAIRE, Rapporteur :** La création ou le développement d'activités et centres d'intérêts à l'intérieur de la Citadelle conduisent à devoir offrir de meilleures conditions d'accès.

Conformément aux mesures décidées en 1996 et 1997, la Ville souhaite reconduire le dispositif de navette de bus (assurée par la CTB au titre des services «spéciaux et occasionnels») à partir du parking Chamars, pour la période allant du 12 juillet au 23 août 1998, ce système fonctionnant à la satisfaction des usagers.

Cette navette, gratuite (départ toutes les quinze minutes), assurera également un arrêt à Granvelle.

Par ailleurs, afin d'optimiser l'utilisation de ce moyen de transport et d'en assurer en partie le financement, le parking de la Citadelle (situé devant le Front Saint-Etienne, d'une capacité d'environ 200 places) ainsi que la rue des Fusillés de la Résistance seront rendus payants.

Entre 9 heures et 19 heures, un forfait de 10 F sera demandé pour chaque véhicule.

Des dispositions pratiques seront prises pour informer suffisamment tôt les visiteurs : jalonnement, présence d'une personne au carrefour des rues du Chapitre et des Fusillés de la Résistance.

Les cars de tourisme pourront déposer leurs clients à l'entrée de la Citadelle avant de rejoindre le parking Chamars et aucun paiement ne leur sera demandé.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les présentes dispositions qui seraient applicables du 12 juillet au 23 août 1998.

Après avis favorable de la Commission Voirie-Transports, le Conseil Municipal est appelé à adopter ces dispositions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 30 juin 1998.*